

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 16 mai 2024

Message no 8

Demande de crédit de CHF 90'000.- pour le changement de l'éclairage au terrain de football du Glaney

Introduction

Le terrain de football du Glaney date de 1935. Il a été aménagé par le Club Sportif Romontois après avoir acquis le terrain auprès d'un propriétaire privé. En 1971, le CSR équipe le terrain d'un éclairage permettant le déroulement des matchs en nocturne. C'est en 2000 que les installations de football du Glaney sont reprises par la commune. Dès cette date, l'entretien et le maintien aux normes de ces installations incombent à la Commune de Romont d'où la décision du conseil communal du changement de cet éclairage.

Explications du projet

Actuellement, si des matchs peuvent encore se dérouler en soirée, la qualité de l'éclairage n'est pas optimale et de surcroît, le remplacement de ces projecteurs fonctionnant avec des sources lumineuses à halogénures métalliques par un système d'éclairage LED répond à la politique d'économie d'énergie mise en place par la commune depuis plusieurs années. En outre, ces anciennes sources lumineuses, ainsi que leur dispositif d'allumage, sont vouées à disparaître du marché dans quelques années.

Grâce à ce nouveau système d'éclairage LED, il sera possible de disposer de plusieurs variantes d'intensité, par exemple l'éclairage pourra être diminué de 50 % pour les entraînements.

Le nouvel éclairage répondra aux normes requises par l'Association Suisse de Football pour évoluer en ligue amateur, soit une source lumineuse requise de 200 Lx, ce qui permettra au CSR de bénéficier d'installations répondant à ses ambitions.

Le conseil communal a décidé de remplacer également les projecteurs du terrain d'entraînement pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le terrain principal.

Avant de procéder au changement de l'éclairage, il a fallu effectuer une expertise des mâts qui datent également de 1971. Le rapport d'expertise a démontré que les mâts pourront tous être maintenus mais pour un d'entre eux, il est nécessaire de renforcer sa base. Aucun risque majeur n'a été détecté. Il s'agit d'effectuer des travaux de prévention. Cela nous évitera de mettre en place une procédure de contrôle annuel de ce mât.

Ce changement d'éclairage permettra des économies d'énergie de l'ordre de 30 %.

Coûts du projet

Renforcement de la base du mât situé au Nord-Est du terrain

1. Prestations bureau ingénieur	CHF	3'026.-
2. Travaux de renforcement, creuse, béton	CHF	7'900.-

Changement des projecteurs

1. Alimentation « tableau de distribution »		
▪ Démontage tableau existant, fourniture pose et raccordement d'un nouveau tableau de distribution	CHF	800.-
2. Fourniture, montage et raccordement du matériel d'éclairage		
▪ 4 projecteurs BRITELINE, terrain d'entraînement	CHF	10'130.-
▪ 16 projecteurs BRITELINE, terrain principal	CHF	40'560.-
▪ Traverses pour tête de mât	CHF	3'900.-
▪ Câble H07RNF spécial	CHF	1'740.-
▪ Main d'œuvre et mise en place	CHF	6'200.-
3. Installation existante		
▪ Démontage et suppression des projecteurs existants	CHF	5'500.-
4. Tirage câbles et installation		
▪ Pose et raccordement y compris main-d'œuvre	CHF	1'100.-
5. Rapport		
▪ Protocole de mesures et rapport terrain principal	CHF	1'500.-
6. Contrôle des installations		
▪ Contrôle électrique et mécanique visuel, tenue et mise à jour des procès-verbaux de contrôle, selon art. 17,18, 19 de l'ordonnance sur le courant fort	CHF	900.-
Prix sans TVA	CHF	83'256.-
TVA 8.1%	CHF	6'744.-
Prix total TTC	CHF	90'000.-

Aides financières

La LORO participe financièrement aux rénovations d'installations servant le sport. Dans ce cas précis, la contribution pourra s'élever à 30 % du montant total.

L'Association Suisse de Football a mis en place un programme de promotion LEDforFOOT pour soutenir les communes et les sociétés sportives suisses dans le financement d'éclairage LED pour les

terrains de football. L'aide financière pourra s'élever à CHF 350.- par projecteur LED nouvellement installé.

Les démarches sont en cours auprès de la LORO ainsi que de l'Association Suisse de Football pour obtenir ces aides financières.

Demande de crédit

Un montant de CHF 85'000.- était prévu au poste 3413-5090.00 du budget des investissements 2024. Celui-ci a été augmenté à CHF 90'000.- à la suite de travaux complémentaires non prévus initialement mais qui s'avèrent indispensables. Ce montant sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

Si la demande de crédit est acceptée par le conseil général, les travaux se réaliseront dès la mi-juin.

Frais financiers

• Amortissement	5.0 % de CHF 90'000.-	CHF	4'500.-
• Intérêts	2.0 % de CHF 90'000.-	CHF	1'800.-
• Charge financière totale		CHF	<u>6'300.-</u>

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 90'000.-.

Le conseil communal

Mars 2024